

SCA VALCAUSSE

82 Route de Sarlat - 46200 SOUILLAC
Tél 05 65 37 84 85 Fax 05 65 37 07 84

COOPERATIVE au capital variable
R C S CAHORS 777093030
SIRET : 77709303000016 NAF : 4621Z
N° TVA FR17 777 093 030
N° Collecteur 460009
N° Agrément MP01904

GAEC BOEUF DES GARIOTTES
117 CHEMIN DU FROMENTAL
46300 LECORARD

FACTURE N° FAT74447

Page : 1

Code Tiers	Date Pièce
4812	31/10/2025

Site
COOP SOUILLAC - 46200 SOUILLAC

N° TVA Intracommunautaire : FR 28 931992366

Contact : GUY BROS

Une opération de RECUPERATION d'EMBALLAGES VIDES de produits PHYTOS, FERTILISANTS, d'HYGIENE EN ELEVAGE et de SEMENCES PAPIER ainsi que des FICELLES, FILETS DE BALLES RONDES est organisée sur le site DU PIGEON du 24 au 28 NOVEMBRE 2025.

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! TOUT PRODUIT NON CONFORME SERA REFUSE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Afin de faciliter le traitement des données, nous vous demandons de bien vouloir effectuer dans la mesure du possible, tous vos règlements de facture par virement bancaire à l'aide du RIB ci-joint :

COOP VALCAUSSE - ROUTE DE SARLAT- 46200 SOUILLAC

IBAN : FR76 1120 6000 9502 1105 6500 032

BIC : AGRIFRPP812

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	REMISE	PRIX NET	MONTANT HT	T
BON DE LIVRAISON N° LA0674827 du 03/10/2025 de COOP FAJOLES								
97970	ROULEAU FISOL GALVA 18 60M	1.000	UNITE	47.468		47.468	47.46	2

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
2	BASE 2 (Tva sur les débits)	20 %	47.46	9.49			56.95
	TOTAUX		47.46	9.49			56.95 €

LISA ELEVAGE
47.46

Virement 25/11/25

ÉCHEANCE	RÈGLEMENT	COMPTE BANCAIRE	MONTANT TTC
30/11/2025	A RÉGLER PAR VIREMENT	FR76 1120 6000 9502 1105 6500 032 AGRIFRPP812-CRCA VALCAUSSE APPRO	56.95 €

TOTAL SOLDE DE VOTRE COMPTE DÉBITEUR AU 30/10/2025 : 244.78 €
--

RCS Cahors 777093030 Nouveau N° agrément Phyto pour la distribution de produits phytopharmaceutiques : MP01904 N° Responsabilité civile : 06051985
Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalité de retard représentant trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.